

**Extrait d'une lettre de Mr. *Lambelet*, lieutenant-colonel,
commissaire du Gouvernement neuchâtelois aux Verrières.**

(Du 20 Mars 1871.)

J'ai la satisfaction de vous annoncer que la peste bovine a complètement cessé ses ravages; depuis le 13 courant aucun cas nouveau ne s'est représenté et nous en sommes quittes pour 144 bêtes à cornes, 22 chèvres et moutons. Le dernier recensement accusait aux Verrières 631 têtes de bétail. Si l'on déduit des pertes celles du Cerneux-Péquignot et celles de la Côte aux Fées et des Bayards, il reste pour les Verrières une perte de 92 bêtes à cornes et 20 chèvres et moutons.

Si le fléau s'arrête là, on peut s'estimer heureux à raison surtout des nombreux agents d'infection qui se sont produits dans cette contrée.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 20 Mars 1871.)

Le Conseil fédéral a décrété l'ouverture d'un bureau télégraphique public à la station du chemin de fer de *Winkeln* près Herisau, et a autorisé en conséquence son Département des Postes à prendre à cet effet des arrangements avec la Direction de l'Union-Suisse.

(Du 22 Mars 1871.)

Monsieur Clinchant, général de la 1^{re} armée française, a adressé sous date du 20 Mars courant au Président de la Confédération suisse la lettre dont la teneur suit :

« Monsieur le Président,

« Au moment de quitter le sol hospitalier de la Confédération suisse, je tiens à exprimer à Votre Excellence, au nom de l'armée que je commandais, le profond souvenir de reconnaissance que nous emporterons tous de l'accueil plein de sympathie qui nous a été fait par vos compatriotes.

« Je voudrais pouvoir donner directement ce témoignage de notre gratitude à tous les officiers fédéraux qui ont commandé les dépôts d'internement, à tous les médecins qui ont dépensé près de nos malades leur temps et leur talent, à toutes les dames qui leur ont apporté des soins si précieux et si touchants.

« Qu'ils sachent bien, tous, que les sentiments qu'ils nous ont inspirés, seront durables, comme tous ceux qui prennent naissance dans des cœurs frappés d'affliction, et qu'ils sont un sûr garant des liens de cordialité qui uniront dans l'avenir nos deux nations.

« Je prie Votre Excellence d'agréer les assurances de ma très-haute considération.

« Berne, le 20 Mars 1871.

« Le général commandant en chef
la 1^{re} armée française:

« **Clinchant.** »

Le Conseil fédéral a répondu à la lettre ci-dessus en ces termes:

« Monsieur le Général,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception et de vous remercier de votre lettre du 20 Mars 1871, dans laquelle vous nous exprimez, au nom de l'armée que vous commandez, le profond souvenir de reconnaissance que vous emporterez de l'accueil sympathique qui vous a été fait en Suisse.

« De son côté le Conseil fédéral se fait un devoir de rendre hommage à la bonne conduite qui, à peu d'exceptions près, n'a pas cessé de régner parmi les officiers et les soldats de la 1^{re} armée française pendant son internement en Suisse et qui a largement contribué à faciliter la tâche du Gouvernement fédéral et des Gouvernements cantonaux.

« Le peuple suisse a été heureux de soulager, autant qu'il était en son pouvoir, les souffrances de l'armée que des événements malheureux pour elle ont jetée momentanément sur son territoire.

« Puissent les bons rapports qui se sont établis entre la population suisse et l'armée française internée, dont le souvenir restera longtemps vivant dans sa mémoire, fortifier les liens d'amitié qui heureusement existent déjà entre les deux nations.

« En faisant des vœux pour le bonheur de votre patrie, nous vous assurons, Monsieur le Général, de notre haute considération.

« Berne, le 22 Mars 1871.

« Au nom du Conseil fédéral suisse,
Le Président de la Confédération :

SCHENK.

Le Chancelier de la Confédération :

SCHIESS. »

Par dépêche du 18 courant le Consul suisse à Marseille a transmis une lettre de remerciements adressée au Conseil fédéral et au peuple suisse par le Cercle de l'Athénée à Marseille, comme suit :

« Le Cercle de l'Athénée de Marseille a l'honneur de vous adresser l'expression de sa vive et profonde gratitude. Cette réunion nombreuse et notable d'une portion de la Société Marseillaise a considéré comme impérieux le devoir de vous témoigner les sentiments qui l'animent et auxquels elle ne faillira jamais.

« Pendant que la République française se débattait héroïquement dans la guerre odieuse qui a dévasté et mutilé son territoire, l'Europe est demeurée immobile devant ces désastres, oubliant que la France avait toujours prodigué pour la cause d'autrui, son or et le sang de ses enfants.

« C'est au milieu de cette détresse et de cette indifférence qui sera jugée par l'histoire, que la Suisse a ouvert un courageux asile à nos malheureux soldats de l'armée de l'Est, écrasés par les maladies, par le froid, par la faim. Des milliers de mères et de sœurs françaises ont vu, à travers leur désespoir et leurs larmes, la Suisse entière accourir comme un ange tutélaire au secours de leurs fils et de leurs frères mourants.

« Soyez remerciés et mille fois bénis, nobles citoyens et citoyennes des libres Cantons ! Tant qu'il y aura des cœurs en France, ils battront fidèlement pour vous ! Et fasse le Ciel que la Suisse protégée moins encore par ses montagnes que par le patriotisme de ses citoyens, continue à vivre indépendante et heureuse, et que

la France, dans l'œuvre de sa régénération, s'inspirant de votre exemple, pratique fermement tous les devoirs qui sont la base et la condition de la liberté.

« Marseille, le 14 Mars 1871.

« Pour le Cercle de l'Athénée,

« *Le Président :*

« **Jules Roux**, avocat,

« ancien Bâtonnier de l'Ordre. »

Dans le même sens se sont prononcées des adresses parvenues au Conseil fédéral de Lyon, Toulouse, Seillans, Tour-d'Aignes et de la part de Français demeurant à Milan.

Le service postal existant depuis une année entre *Peterzell* et *Bütschwyl*, dans le Toggenbourg, a été supprimé pour la fin de Mars, comme n'étant pas d'un rendement suffisant.

(Du 24 Mars 1871.)

Le Département des Postes a été autorisé par le Conseil fédéral à passer avec le Gouvernement du Canton de Lucerne une convention au sujet de l'établissement d'un bureau télégraphique à *Zell*, ainsi qu'à conclure avec l'Administration de l'Union-Suisse un arrangement en vue de l'ouverture d'un bureau télégraphique public à la station de chemin de fer de *Rebstein*.

Mr. Edouard *Lamotte*, à Genève, qui a été nommé le 17 courant major de carabiniers, a refusé sa nomination par lettre du 21 courant.

Sur la proposition du Conseil d'école suisse, le Conseil fédéral a conféré le titre de *professeur* à Mr. le Dr. Charles *Tuchschnid*, de Thundorf (Thurgovie), professeur agrégé pour les sciences chimiques à l'École polytechnique fédérale, depuis le mois de Mars 1869.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1871
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	12
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	25.03.1871
Date	
Data	
Seite	456-460
Page	
Pagina	
Ref. No	10 061 851

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.